

Les services d'intervention psychosociale aux parents

L'objectif

Soutenir les parents, non-agresseurs, (ou d'autres adultes significatifs) à la suite du dévoilement d'une situation de violence sexuelle envers un enfant ou un adolescent.

Les interventions visent à aider les parents à faire face à la situation et à les accompagner dans les différentes démarches.

Les thèmes pouvant être abordés

- Les enjeux personnels liés à la violence sexuelle vécue par l'enfant ou l'adolescent et ses conséquences
- La trajectoire socio-médico-judiciaire
- La demande à l'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC)
- Les habiletés parentales spécifiques à la suite d'un dévoilement de violence sexuelle
- Les services pouvant être offerts aux enfants et aux adolescents à Marie-Vincent
- Les réactions possibles des enfants et des adolescents victimes de violence sexuelle et de leurs parents

Les familles peuvent être référées et accompagnées vers d'autres ressources au besoin.

Les rencontres

Les SIPP peuvent être offerts à différents moments, selon les besoins, tout au long de la trajectoire de l'enfant ou de l'adolescent à Marie-Vincent

- Lors de l'entrevue d'investigation policière
- Lors de l'examen médical
- Lorsqu'une demande de services est complétée
- Lorsque l'enfant ou l'adolescent reçoit des services à Marie-Vincent (évaluation ou thérapie)

Comment la Fondation Marie-Vincent répond aux besoins des parents?

Les services d'intervention psychosociale aux parents (SIPP)



Pour nous joindre
514 285-0505

lundi au vendredi
entre 8 h et 18 h

marie-vincent.org